

Conseil de communauté du 29 novembre 2012

Vœu du groupe Europe Ecologie – Les Verts pour une médiation sur le projet d'aéroport du Grand Ouest / Notre-Dame-des-Landes

Initié il y a près de 50 ans, le projet d'aéroport du Grand Ouest fait l'objet d'une contestation grandissante, qui a culminé le 17 novembre, avec la mobilisation de milliers de citoyen(ne)s et d'élu(e)s de toute la France sur le site de Notre-Dame-des-Landes.

Les principales objections à ce projet méritent un examen attentif :

- Il repose sur un constat de saturation de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique. Le seuil de saturation de cet équipement est évalué à 4 millions de passagers et à 110 000 mouvements par an (nombre d'atterrissages et décollages des avions). Or en 2011, on a dénombré 45 494 mouvements et 3,25 millions de passagers. L'aéroport actuel n'est donc pas saturé. Quant aux estimations à l'horizon 2020 réalisées par les promoteurs du projet, elles ignorent des données fondamentales telles que la raréfaction du pétrole et la montée inéluctable de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles ne tiennent donc pas compte de l'avenir incertain du transport aérien, déjà en stagnation aujourd'hui. Par ailleurs une étude économique réalisée par un cabinet indépendant pour le compte d'un collectif rassemblant un millier d'élu(e)s de toutes familles politiques, conclut que « en tenant compte des projections sur le prix du pétrole et de l'introduction de l'aviation dans le marché européen des quotas d'émissions, les coûts d'un nouvel aéroport à Notre-dame-des-Landes sont supérieurs aux bénéfices. » Sur la base de cette étude, l'optimisation de Nantes-Atlantique apparaît plus génératrice de richesses pour la France que la construction d'un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes.

- La proposition d'une réorientation de la piste de l'aéroport actuel permettrait de supprimer le survol de Nantes, ce qui apporterait une réponse crédible aux problèmes de nuisances sonores mis en avant pour justifier le projet de Notre-Dame-des-Landes.

- Le coût du projet est évalué à plus de 556 millions d'euros, et les aides publiques accordées aux promoteurs du projet sont de 245 millions, soit 44% du budget. Un financement incompatible avec la maîtrise des dépenses publiques qui s'impose à l'Etat et aux collectivités locales, et réalisé dans le cadre d'un partenariat public - privé garantissant un retour sur investissement très important au groupe Vinci, concessionnaire de l'équipement.

- Le projet est destructeur : à l'heure où une surface de terres agricoles équivalente à celle d'un département français disparaît tous les sept ans, il prévoit l'artificialisation de près de 1600 hectares. De plus, la Zone d'aménagement différée (ZAD) prévue pour l'équipement est composée à 98% de zones humides d'une biodiversité exceptionnelle.

- Le dossier est juridiquement fragile, car il fait l'objet de cinq procédures, dont trois sont susceptibles de le stopper : un recours devant le Conseil d'Etat contre le refus du Premier Ministre d'abroger la DUP ; une saisine de la Commission des pétitions du Parlement européen pour non respect de plusieurs directives européennes ; enfin un recours sur le respect de la loi sur l'eau, si le Préfet autorise les travaux et la destruction des zones humides.

Le 25 novembre, après deux jours d'affrontements sur le site de Notre-Dame-des-Landes, le Premier ministre a annoncé la création d'une commission de dialogue autour du projet. C'est un premier pas de nature à favoriser la reprise d'un dialogue plus conforme à la société modernisée et apaisée à laquelle aspirent nos concitoyen(ne)s. Néanmoins, l'efficacité de cette commission ne sera pas garantie si elle a pour seule mission « d'exposer le projet et d'entendre toutes les parties prenantes ». Pour que s'instaure un véritable dialogue, cette commission doit pouvoir interroger l'opportunité du projet et permettre à l'ensemble des parties d'exposer leur vision, dans le cadre d'une étude approfondie, actualisée et pluraliste du projet. La nomination d'un médiateur indépendant permettrait de jalonner ce dialogue, dans lequel chaque partie pourrait accepter par avance la décision finale, pourvu qu'elle ne soit pas imposée d'autorité. Enfin, afin que cette commission travaille dans un climat apaisé, le retrait des forces de l'ordre du site de Notre-Dame-des-Landes constitue un préalable.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil de communauté de Toulouse Métropole demande au Gouvernement :

- **Le retrait des forces de l'ordre du site de Notre-Dame-des-Landes ;**
- **Au sein de la commission de dialogue, la nomination d'un médiateur indépendant chargé de garantir le pluralisme des opinions et une étude approfondie et objective des arguments de l'ensemble des parties.**